

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 19 octobre 2016

L'an deux mille seize et le dix-neuf octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 12/10/2016.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

*Présents : MM. VOLLE – CROZIER – TESTON – HILAIRE –
BOUNIARD – CORNET – EUVRARD – GAUTHIER – JOLLIVET –
PIQUEMAL - BEUGNET – GRENIER - LEBRAT.*

Excusés :

Absents : Mme RAMUS, Mr RIFFARD.

Mr Joël TESTON a été élu secrétaire.

*Objet : Participation Communale pour les spectacles SUBLIME « Sorties
d'Artistes » des classes de l'école primaire publique.*

*Le Maire expose au Conseil Municipal le souhait des classes de l'école
primaire publique d'assister à un spectacle organisé par le Département de l'Ardèche
dans le cadre des activités musicales intitulées « Sorties d'Artistes ».*

.../...

Les spectacles doivent être gratuits pour les enfants et donc financés par les communes et de Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'adhérer au programme d'activités musicales pour l'année scolaire 2016/2017 mis en place par le Département de l'Ardèche pour les spectacles suivants :
« SUBLIME » de la Compagnie AECOSM pour les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1.
- **PRÉCISE** que la participation financière prévisionnelle de la Commune s'élèvera à 322.00 €.
- **PRÉCISE** que cette participation sera versée au Département de l'Ardèche après émission d'un titre de recette.
- **CHARGE** son Maire de signer la convention avec le Département de l'Ardèche pour l'organisation de ces spectacles et qui fixe les modalités d'intervention de chaque structure.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 19 octobre 2016.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 20 octobre 2016.
LE MAIRE,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

24 OCT. 2016



.../...